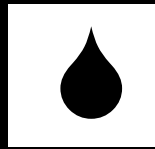




FICHE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Programme de prévention de la pollution - Division des programmes fédéraux

Fiche #20:



Une marina propre : Entretien des moteurs d'embarcations

La présente fiche sur la prévention de la pollution fait partie d'une série préparée dans le cadre du Programme de prévention de la pollution de la Division des programmes fédéraux, Direction générale de la protection de l'environnement d'Environnement Canada - Région de l'Ontario. Ce programme est destiné à aider les ministères fédéraux en Ontario à adopter un comportement modèle en matière d'environnement en allant au delà de la simple conformité à la réglementation. La fiche porte sur les sujets suivants :

- La menace éventuelle que font peser sur le milieu marin les activités d'entretien des moteurs d'embarcation;
- Les méthodes auxquelles il convient de recourir pour prévenir la pollution au cours de l'entretien des moteurs d'embarcation.

Le problème en bref :



Les déversements dans le milieu marin d'huile à moteur, de lubrifiants, de produits antigel et de carburant qui risquent de se produire au cours des activités d'entretien des moteurs peuvent constituer un grave danger écologique. Lorsque ces produits se répandent — créant un reflet arc-en-ciel caractéristique — ils altèrent gravement la qualité de l'eau et peuvent affecter la santé des organismes marins qui y résident!



Le but :

S'assurer que les tâches liées à l'entretien du moteur soient effectuées soigneusement et de manière à éviter de polluer inutilement les eaux de la marina.



Les procédés :

Respectez les lignes directrices qui suivent pour prévenir la pollution au cours des activités d'entretien de votre moteur:

- ❑ Assurez-vous que votre moteur soit toujours bien réglé de façon à économiser le carburant et à ne pas encrasser le tuyau d'échappement.
- ❑ Assurez-vous que votre moteur reste propre, de sorte que vous puissiez repérer et régler les petites

fuites avant qu'elles ne deviennent une catastrophe!

- ❑ Ayez toujours dans la cale ou sous le moteur un boudin absorbant, qui permettra de nettoyer les pertes légères de carburant.



- ❑ Épongez les liquides renversés au cours des activités d'entretien pour les empêcher d'être pompés par-dessus bord en même temps que l'eau de cale.

- ❑ Faites la vidange d'huile sans faire d'éclaboussures! Employez un système de pompage anti-éclaboussures qui extrait l'huile de vidange par le tube de la jauge d'huile.



- ❑ En vue de recueillir l'huile répandue pendant le changement du filtre à huile, installez un sac de plastique au-dessus du filtre avant de retirer celui-ci.

- ❑ Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des détergents abrasifs pour nettoyer votre moteur. Le nettoyage des pièces ne devrait pas être fait dans la cale, ni directement sur le sol. Installez-vous au-dessus d'une bassine ou d'une cuvette ou employez un produit nettoyant à base d'eau pour vos pièces, ce qui permettra de recueillir les liquides souillés et de les recycler.
- ❑ Les antigels qui contiennent de l'éthylèneglycol sont à éviter! Il s'agit d'une substance toxique qui peut nuire au milieu marin. L'antigel qui contient du propylèneglycol est moins toxique, et on peut s'en procurer facilement pour les moteurs de bateaux. On peut également l'employer dans les tuyaux et les citernes d'eaux usées. S'il n'existe pas encore de programme de recyclage des produits antigel sur les lieux de votre marina, pourquoi ne pas en lancer un?
- ❑ Vous préparez votre embarcation pour l'hiver? Ajoutez à votre réservoir de carburant un stabilisateur de carburant. Votre carburant conservera sa qualité, et vous n'aurez pas à le déverser dans l'environnement à l'arrivée du printemps. Il y a lieu de faire le plein d'essence avant l'hiver pour prévenir la condensation et la corrosion.
- ❑ Ne déversez pas d'huile ou de carburant dans l'eau : vous commettriez une infraction à la *Loi sur les pêches*; par conséquent, c'est illégal!
- ❑ Ne jetez jamais les huiles usées et les liquides de refroidissement directement sur le sol, dans les collecteurs d'eau pluviale, les poubelles ou pire encore, directement dans l'eau! Les marinas devraient être dotées d'installations pour que les usagers puissent se débarrasser des huiles usées et des produits chimiques recyclables. Il est plus facile de recycler des liquides gardés intacts et il est moins coûteux de s'en débarrasser.
- ❑ Les éléments de batterie qui subissent le gel constituent un danger. Conservez les éléments dans de l'eau distillée et assurez-vous que la batterie soit chargée à fond. Entreposez les batteries sur une planche de bois au frais dans un garage. Recyclez plutôt que de jeter de vieilles batteries lorsqu'elles deviennent inutilisables.

Cette fiche de prévention de la pollution en vue d'assurer la propreté des marinas s'inspire des lignes directrices publiées à l'origine par la *Sea Grant University of Rhode Island*

Cas de réussite

Votre ministère a-t-il réussi un projet de prévention de la pollution dont il pourrait nous faire part? D'autres ministères du gouvernement de l'Ontario aimeraient savoir comment vous avez fait face à un problème particulier. Veuillez transmettre les renseignements pertinents à la Division des programmes fédéraux, Environnement Canada, Coordonnateur de la prévention de la pollution, et nous veillerons à ce que toutes les parties intéressées reçoivent ces renseignements.

Autres sources de renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les avantages des activités de prévention de la pollution dans les marinas, prière de communiquer avec :

The Ontario Marina Operators' Association
 Box 105, 2 Poyntz Street
 Penetanguishene, ON, L9M 1M2
 1-888-579-BOAT et
www.letsgoboating.com

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de prévention de la pollution aux installations fédérales en Ontario, veuillez vous adresser à :

Division des programmes fédéraux
 Direction générale de la protection de l'environnement -
 Région de l'Ontario
 ENVIRONNEMENT CANADA
 49, promenade Camelot, Nepean (Ontario) K1A 0H3
 Téléphone : (613) 952-8675;
 Télécopieur : (613) 952-8995
 Courrier électronique : fpd@ec.gc.ca
 On peut trouver toutes les fiches sur Internet à :
www.on.ec.gc.ca/epb/fpd